



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Séance ordinaire du 17 juin 2022

A 18h30

A la Salle communale de Corbeyrier

Procès-verbal N°5

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Isabelle Bournoud

Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022
4. Communications du bureau
5. Elections statutaires (Président, Vice-président, scrutateurs et suppléants)
6. Préavis municipal 22-01 | Rapport de gestion 2021
7. Préavis municipal 22-02 | Comptes 2021
8. Préavis municipal 22-03 | Nouveau règlement communal sur la protection des arbres.
9. Préavis municipal 22-04 | Demande de crédit de CHF 406'400.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable, des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que la réfection du Chemin du Bugnon.
10. Postulat « Accès à la route des Agittes » de Monsieur Vincent Hentsch
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce vendredi 17 juin 2022 à la salle communale de Corbeyrier. Le Président Monsieur Jean-Paul Henry ouvre la séance à 18h30 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité.

1. Appel

L'appel nominatif fait constater la présence de 20 conseillers.

Excusés : Bournoud Pierre-Alain ; Bournoud Valentin ; Minder Stéphane ; Navioz Pierre ; Perrin Antoine ; Suter Julien, Dind Steve, Talon Thierry

Retardés : Melet Alexandre ; Melet Léonore

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Paul Henry Président en donne lecture.

Vote **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022

La lecture n'est pas demandée.

Vote **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

4. Communications du Bureau

M. Jean-Paul Henry Président rappelle les bonnes pratiques pour les commissions.

La secrétaire vous transmet à la demande un canevas pour les rapports. Les rapports signés en 2 exemplaires doivent être remis au plus tard 7 jours avant la séance du conseil.

La désignation à une commission est une obligation.

Le président du Conseil désigne les membres et précise quel membre est en charge de contacter les autres membres de la commission.

La commission désigne son président et choisit les dates de rencontre. Elle invite le membre de la municipalité concerné.

M. Jean-Paul Henry Président demande aux conseillers de bien vouloir garder la discréetion nécessaire, avant les Conseils, sur la primeur des éléments.

M. Jean-Paul Henry Président lit la lettre de démission de M. Pierre Navioz
M. Thierry Richard, vienne ensuite, sera convoqué pour le prochain Conseil.

M. Jean-Paul Henry Président annonce la démission de M. Norbert Charpié au sein de la commission de gestion, ainsi que la démission de M. Antoine Perrin comme suppléant.

M. Jean-Paul Henry Président demande au Conseil si quelqu'un se propose pour remplacer M. Charpié dans la commission en tant qu'actif.

Mme Sandra Charpié se propose.

Mme Sandra Charpié est élue tacitement.

M. Jean-Paul Henry Président demande si quelqu'un souhaite remplacer M. Antoine Perrin comme suppléant.

M. Claude Mottier propose Mme Laure-Françoise Vonnez

Mme Laure-Françoise Vonnez décline la proposition.

La nomination d'un suppléant pour la commission de gestion est reportée à la prochaine séance.

5. Elections statutaires (Président, Vice-président, scrutateurs et suppléants)

Présidence

M. Jean-Paul Henry Président demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter pour la présidence. Personne...

M. Jean-Paul Henry est réélu tacitement.

M. Jean-Paul Henry Président remercie les conseillers de leur confiance.

Vice-présidence

Le vice-Président actuel n'étant pas présent et personne ne souhaitant se présenter pour ce poste, **M. Jean-Paul Henry** Président suspend la séance afin de contacter **M. Alexandre Melet**.

M. Alexandre Melet vient d'arriver accompagné de **Mme Léonore Melet**.

Il accepte de se représenter comme vice-président.

M. Alexandre Melet est réélu tacitement

Scrutateurs et suppléants

Selon un tournus établi, **M. Jean-Paul Henry** propose **Mme Marie-Claude Olloz** et **M. Stéphane Minder** comme scrutateurs et **Mme Michèle Métraux** et **M. Steve Dind** comme suppléants. Ces personnes sont élues à l'unanimité

6. Préavis municipal 22-01 | Rapport de gestion 2021

Mme Monique Tschumi Syndique demande d'excuser **Mme Marie-Claire Melet** Boursière communale.

Rapport de la commission de gestion et finances

Lecture par **Mme Michèle Métraux** rapporteuse.

Le rapport se trouve en pièce jointe.

Discussion

Aucune question

Décision

Vu le préavis municipal 22-01, où le rapport de la commission de gestion et finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'approuver la gestion de l'exercice 2021
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2021

7. Préavis municipal 22-02 | Comptes 2021

Rapport de la commission de gestion et finances

Lecture par Mme Michèle Métraux rapporteuse.

Le rapport se trouve en pièce jointe.

Discussion

M. Robin Pittet demande si le projet d'informer les conseillers au sujet de la procédure sur le fonctionnement des comptes communaux est maintenu.

M. Jean-Paul Henry Président explique que la même interpellation avait été faite par M. Julien Suter par le passé et que la réponse donnée était que des fascicules sont à disposition auprès de la boursière communale, il y a aussi des formations de l'union des communes vaudoises.

M. Norbert Charpié ajoute qu'un projet de faire une présentation avait été discuté en commission mais qu'à la suite des informations données lors du Conseil où M. Julien Suter avait fait sa demande, le projet a été annulé. Toutes questions sur les comptes spécifiques ou sur le rapport de gestion peuvent être posées maintenant.

M. Jean-Paul Henry Président trouve la question pertinente car il regrette qu'il n'y ait pas assez de débat sur les comptes. Il va réfléchir pour trouver une solution afin que les conseillers qui souhaitent comprendre le fonctionnement puissent en être informés.

M. Jean-Louis Bugnion tient à remercier Mme Marie-Claire Melet boursière communale pour sa disponibilité et son travail.

M. Alexandre Melet demande quelle marge possède la Commune sur le plafond d'endettement.

Mme Monique Tschumi Syndique explique qu'elle ne peut pas donner de chiffre précis mais que la commune frise le plafond d'endettement.

M. Jean-Louis Bugnion demande si une augmentation du plafond d'endettement ne peut pas être envisagée.

Mme Monique Tschumi Syndique répond que Mme Marie-Claire Melet boursière communale a expliqué à la Municipalité qu'une augmentation du plafond d'endettement n'est pas envisageable car la commune arrive au maximum de ce plafond avec les moyens dont elle dispose.

M. Christian Roubaty Municipal explique que le préavis 22-04 devait passer à la séance du Conseil précédente mais a dû être retardé de quelques mois suite au plafond d'endettement afin de garder une marge suffisante pour pouvoir subvenir aux besoins d'un imprévu.

M. Jean-Paul Henry Président ajoute que le plafond d'endettement est un élément dont on se rapproche dangereusement mais que la marge d'autofinancement est positive ce qui est un point à relever. Dans la gestion courante, il n'y a pas à tirer la sonnette d'alarme mais il est vrai que dans les investissements à venir, il y a des inquiétudes.

Décision

Vu le préavis municipal 22-02, où le rapport de la commission de gestion et finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le **Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'accepter les comptes communaux 2021
- D'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière communale.

8. Préavis municipal 22-03 | Nouveau règlement communal sur la protection des arbres.

Rapport de la commission ad-hoc

Lecture par Mme Sandrine Chalet, rapporteuse

Le rapport se trouve en annexe.

Discussion

Aucune question

Décision

Vu le préavis municipal 22-03, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'accepter ce nouveau règlement communal sur la protection des arbres tel que présenté
- D'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par le département du territoire et de l'environnement

9. Préavis municipal 22-04 | Demande de crédit de CHF 406'400.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable, des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que la réfection du Chemin du Bugnon.

Rapport de la commission ad-hoc

Lecture par M. Alexandre Melet, rapporteur.

Le rapport se trouve en annexe.

Discussion

Mme Daphné Perrin demande au point 4 du coût des travaux, il est dit « Pour les travaux de fourniture et de pose de la conduite d'eau potable, la Municipalité a fait une approximation car l'étude détaillée n'est pas encore terminée. Le PDDE ne prévoyait pas de borne hydrante. Elle se basera sur une estimation pour ce point ». Sur quelle base l'estimation a-t-elle été faite ? Doit-on s'attendre à des surprises en termes de coût ?

M. Christian Roubaty Municipal explique qu'ils ont fait une estimation avec une bonne marge de sécurité. Ils se sont basés sur les coûts d'une réfection de chemins identiques et le prix réel de l'hydrante. Au besoin, les marges devraient être suffisantes pour absorber une différence. La plus grande inquiétude est, aujourd'hui, l'explosion des prix des matériaux sur tous les chantiers. On ne peut que prier pour que l'explosion des prix soit modérée.

Mme Morgane Luthi évoque le chantier qui pourrait, potentiellement, commencer en-dessous du chemin du Bugnon. Elle demande ce qui se passerait si la route est refaite et que des camions allant à ce chantier abîment la route. Qui serait responsable ?

M. Christian Roubaty Municipal répond qu'effectivement, s'il y a des dégâts, ça sera la responsabilité de l'entreprise qui fait les travaux. La route sera complètement refaite, le caisson en-dessous inclus. Des photos seront prises et la Municipalité surveillera le déroulement des travaux.

Mme Daphné Perrin mentionne au point 9 : il est demandé « d'admettre que cette dépense soit financée par la Bourse communale dans un premier temps, que les frais de surfaçage fassent partie intégrante du budget de fonctionnement 2023 et que le montant net de l'investissement soit consolidé par un emprunt ». N'est-il pas imprudent de faire accepter ce surfaçage au budget 2023 alors que le reste du budget 2023 n'est pas encore connu ?

M. Christian Roubaty Municipal explique que la raison pour le mettre dans le budget 2023 c'est que lorsque le surfaçage est mis dans le budget des routes, il y a une très grande péréquation avec le canton. Il y a des subsides importants.

Mme Daphné Perrin demande quel en est le montant ?

Mme Christine Christen Municipale explique que le calcul est global sur tous les frais annuels liés à la route. Il varie d'une année à l'autre. Pour les chiffres, Mme Marie-Claire Melet Boursière communale peut les transmettre.

M. Norbert Charpié en référence au préavis 21-14, concernant le plafond d'endettement, mentionne qu'il y avait un plan d'investissement à 6 ans avec des estimations de montants. La commission de gestion avait émis l'avertissement qu'il fallait suivre ce plan d'investissement et que toutes dépenses supplémentaires devraient être, d'une certaine manière, compensées pour ne pas dépasser ce plafond d'endettement. Il demande si les lignes des CHF 250'000.- pour le chemin du Bugnon et des CHF 250'000.- pour les eaux potables correspondent à ça ou si c'est considéré dans d'autres lignes ?

M. Christian Roubaty Municipal explique que la partie des eaux ne fait pas partie de cet investissement mais qu'en effet la ligne des CHF 250'000.- pour le chemin du Bugnon sera prise pour cet investissement.

M. Jean-Louis Bugnion s'interroge sur la réserve des égouts et de l'épuration de CHF 50'000.- Il demande si les frais de l'eau ne devraient pas être couverts par le même compte ?

M. Christian Roubaty Municipal explique que l'eau doit être payée par les taxes de l'eau et l'épuration par les taxes de l'épuration. Un investissement sur l'eau devra être financier par une part du compte de l'eau mais ce n'est pas le cas pour cet investissement, il n'y a pas eu de prise en compte de l'eau. La Municipalité souhaite garder la totalité du compte de l'eau pour les très gros travaux de l'eau déjà prévus.

M. Jean-Paul Henry Président demande des précisions sur ces gros travaux prévus.

M. Christian Roubaty Municipal répond qu'il s'agit des réservoirs qui auraient déjà dû être remplacés lors de la législature précédente voire celle d'avant et de la conduite principale qui a été construite en 1880. La liste des investissements absolument nécessaires est plus importante que ce dont la commune dispose. Il faudra prioriser.

Décision

Vu le préavis municipal 22-04, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) et à refaire le revêtement du Chemin du Bugnon pour un montant de CHF 406'400.-
- D'autoriser le prélèvement d'un montant de CHF 50'000.- à la réserve liée aux égouts et à l'épuration.
- D'admettre que cette dépense soit financée par la Bourse communale dans un premier temps, que les frais de surfaçage fassent partie intégrante du budget de fonctionnement 2023 et que le montant net de l'investissement soit consolidé par un emprunt.
- D'accepter que le coût net des travaux d'investissement soit amorti sur 30 ans.

10. Postulat « Accès à la route des Agittes » de Monsieur Vincent Hentsch

M. Jean-Paul Henry Président explique la procédure d'un postulat.

Postulat « Accès à la route des Agittes »

Lors du Conseil communal (CC) du 10 décembre 2020, le préavis municipal (PM) 20-08 relatif à l'adhésion au Parc Naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut a été accepté. Ce PM a un aspect éminemment touristique, en particulier par l'accès à la nature et la sensibilisation du public et l'éducation à l'environnement.

De plus, dans sa séance du 25 juin 2021, le CC a adopté (PM 21-09) le volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises, qui stipule, parmi ses quatre enjeux principaux : « une accessibilité fluide et multimodale » aux Alpes vaudoise.

Vu l'évolution des conditions climatiques, il serait tout à fait opportun de laisser la route ouverte une plus grande partie de l'année, et ainsi favoriser l'accès à la nature.

Néanmoins, beaucoup d'habitants du village et des hameaux de Corbeyrier sont dérangés par les nuisances engendrées par le trafic - motorisé - en transit par la route des Agittes. Cette problématique est importante et mérite une grande préoccupation de notre part.

Par le PM 20-04, le CC a décidé d'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux, en particulier l'installation d'une barrière à la route des Agittes, afin de réduire les nuisances sonores et du passage de nombreux véhicules alors que la route est fermée.

A mon avis, cette barrière n'est pas une solution à la problématique des nuisances :

- Elle ne diminue pas les nuisances durant la période de haute fréquentation de la route (weekend de juin, juillet et août).
- Elle donne une image négative de notre commune. En particulier pour les conducteurs arrivants face à celle-ci sans en avoir été correctement informé.
- Elle incite à l'incivilité et non à la responsabilisation individuelle.
- Elle impact en premier lieu les habitants du village.

Conscient qu'il n'est pas facile de trouver un équilibre entre ces trois thématiques (1. Accès à la nature, 2. sensibilisation et éducation du public à l'environnement, et 3. diminution des nuisances), je suis persuadé que d'informer, d'éduquer et de faire de la prévention aura un impact sur le long terme bien plus important que de poser des interdictions et des sanctions. De plus, je suis persuadé que ces actions doivent être entreprises in-situ pour avoir un réel impact sur le public.

Par ce postulat, j'invite la Municipalité :

- à étudier l'opportunité d'élargir les périodes d'accès à la route des Agittes,

- à étudier les actions (information, sensibilisation, ...) tendant à limiter les nuisances causées par nos hôtes de passage,
 - à réfléchir à la pertinence du maintien d'une barrière sur cette route,
 - à réfléchir à la cohérence entre l'adhésion aux institutions citées ci-dessus d'une part et aux interdictions progressives (circulation, parage, ...) d'accès à notre région d'autre part,
 - à inscrire ces réflexions sur le long terme et réfléchir aux bénéfices que la commune pourrait en retirer.
- Corbeyrier, le 21 mai 2022 Vincent Hentsch, conseiller communal

M. Vincent Hentsch tient à préciser 2 points :

- Le premier point est qu'il a écrit ce postulat avant qu'il n'apprenne par la presse que la barrière n'allait pas être remise en place. Par souci d'intégrité, il n'a pas souhaité enlever ce point.
- Le 2ème point est qu'il ne propose pas de solution étant donné que ce n'est pas le rôle d'un postulat mais qu'il se tient à disposition pour réfléchir à toutes ces questions.

M. Jean-Louis Bugnion explique qu'étant un habitant de Luan, il a été très déçu de l'histoire de cette barrière. Ce sont des « salopiots » qui ont cassé cette barrière. Il rappelle que cette histoire a démarré lors du tragique accident mortel de 2008. Il fallait protéger la commune.

Il demande si les écrits actuels suffisent à protéger la commune. Il soulève que ce postulat a lieu d'être mais les habitants de Luan souhaitent des mesures efficaces qui empêchent le trafic sur cette route lorsque les conditions ne sont pas bonnes.

Mme Daphné Perrin soulève que même s'il y a un réchauffement climatique la météo peut s'avérer imprévisible et qu'un danger d'éboulement est toujours présent. Elle ne comprend pas pourquoi certains cols sont fermés en hiver, ce qui ne pose aucun souci et qu'ici ce n'est pas possible. Elle ne comprend pas non plus pourquoi il y avait une barrière à Luan et pas de l'autre côté (Ormont- Dessous)

M. Jean-Paul Henry Président entend bien qu'on parle de la responsabilité individuelle contre la responsabilité de la commune. Prévenir les incivilités est difficile.

M. Claude Mottier explique que si cette route est fermée et qu'il y a un panneau officiel qui est reconnu par l'état, celui qui l'emprunte est responsable. Il faut pour cela que le panneau soit réellement reconnu par l'état, qu'il soit bien visible et aux dimensions fédérales.

Il demande, au vu des 17 motos arrêtées à 2h30 du matin le week-end dernier sur la place du village pour regarder leur carte, qu'un panneau avec une flèche indiquant l'Hongrin soit mis sur la fontaine.

Le Conseil communal vote (à main levée) et décide d'accepter de transmettre ce postulat à la Municipalité :

13 voix favorables ; aucun avis contraire.

Pour la création d'une commission pour l'analyse de ce postulat :

3 voix favorables.

Ce postulat sera soumis à la Municipalité.

11. Communications de la Municipalité

M. Christian Roubaty, Municipal

M. Christian Roubaty Municipal explique qu'une étude est en cours pour refaire complètement le réseau d'eau qui alimente nos alpages. Il y a trois petites sources dans nos alpages et le réseau d'eau est dans un très mauvais état. Cette semaine, il y a eu environ 6 téléphones parce qu'il n'y avait plus d'eau suite à une conduite qui avait lâché dans le réseau d'alpage. Ça ne sera pas un luxe. La bonne nouvelle c'est que ces procédures sont des améliorations foncières, 73% de subsides cantonaux seront octroyés. La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieur spécialisé dans ces procédures.

Mme Déborah Segui, Municipale

Mme Déborah Segui Municipale explique qu'il y a deux mois environ, suite au contrôle d'hygiène informel du Quart d'heure Vaudois, des travaux ont dû être entrepris pour la mise en conformité de la cuisine. Ils ont dû refaire le plan de travail et les plonges de la cuisine. Le coût de ces travaux est estimé à CHF 19'000.-

Mme Monique Tschumi, Syndique

Mme Monique Tschumi Syndique invite tous les conseillers au Quart d'heure Vaudois, au nom de la Municipalité, pour une agape dès la fin de la séance.

M. Guy Bochud, Municipal

Absent.

Mme Christine Christen, Municipale

Aucune remarque.

M. Jean-Paul Henry Président remercie la Municipalité pour ses communications.

12. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Paul Henry Président informe que les jetons de présence seront versés sur les comptes des conseillers avant la séance du mois d'octobre.

Il a été invité en sa qualité de président du Conseil à l'assemblée générale de la société de développement de Luan.

Il a assisté à la séance d'information des TPC qui a eu lieu mercredi 15 juin et remercie la Municipalité d'avoir organisé cette séance.

Il a aussi assisté à la présentation du bureau RWB concernant le plan général d'affectation.

M. Jean-Louis Bugnion informe que le 2 juillet, il y a les sentiers pédestres en même temps que l'abbaye. Pourquoi faire 2 manifestations le même jour ? Il trouve que c'est dommage et qu'il faudrait coordonner les manifestations.

Mme Monique Tschumi Syndique répond que M. Guy Bochud Municipal devait réunir les sociétés locales et faire un doodle. Il n'y a pas eu beaucoup de réponses. Il réunira ces sociétés après l'été.

M. Robin Pittet se fait le porte-parole de M. Thierry Talon conseiller absent et représentant de la mobilité douce. M. Pittet fait lecture du courrier de M. Talon.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Je ne suis pas encore un usager régulier des TPC mais je tente d'être à l'écoute de quelques personnes de notre commune.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Municipalité d'avoir organisé la séance d'information de mercredi 15 juin. Je ne pourrai, malheureusement, pas y participer pour des raisons professionnelles, mêmes raisons qui ne m'ont pas permis de vous rejoindre à l'heure aujourd'hui et je vous prie de m'en excuser. Je sais aussi que Mme Tschumi a reçu Mmes Olivia Durgnat et Sandra Charpié le 28 mars pour débattre du problème.

Aujourd'hui, on le sait, le constat est navrant car certaines personnes ne prennent plus le bus car elles ne possèdent pas de tablette ou de smartphone. Et il n'est pas possible de prendre un billet dans le bus.

Je suis triste d'apprendre qu'une dame de Vers-Cort ne vient plus à la bibliothèque du village le samedi. Un détail parmi d'autres.

Les transports publics c'est le trait d'union entre les villages, entre les services. Les courses sur appel et leurs problèmes ont été débattus mercredi. Des bus qui ne montent pas en sont un exemple. Comment imaginer prendre ce moyen de transport pour se rendre à la gare ou chez son médecin si nous ne sommes pas certains d'être à l'heure.

Je critique l'aspect du tout numérique, réservation et billets, car certaines personnes doivent se sentir annulées comme les seniors ou certains enfants qui ne sont pas équipés de smartphone et de cela nous ne pouvons pas les blâmer.

Il semblerait qu'une carte de débit soit en projet mais combien de temps devrons-nous attendre ?

A Corbeyrier, nous avons la chance d'avoir une épicerie qui devrait vendre des billets.

Si on sait anticiper, on peut s'en sortir en faisant une petite réserve et à ce titre nous pouvons remercier Sandra et son équipe de proposer ce service. A ce propos, je ne sais pas si la commune pense indemniser l'épicerie pour cette charge supplémentaire.

Le problème de fonctionnement appartient au TPC, nous sommes d'accord, mais sachant que la commune offre l'abonnement aux élèves qui se rendent à Yverne ou à Aigle (corrigez-moi si ce n'est pas exact, CHF 700.- par enfant), sachant que le déficit des TPC est couvert à raison de 30% par la commune et 70% par le canton, n'avez-vous pas les moyens de faire pression pour que tout cela fonctionne, simplement, bien ? Même si le déficit est totalement comblé, il faut générer de nouvelles habitudes, il faut fidéliser la clientèle car si les lignes sont remplies par les usagers, elles auront une plus grande chance de survie.

Concernant les arrêts de bus, certains sont mal placés, cela a été révélé mercredi. Cela semble être du ressort de la commune. Est-ce que la Municipalité a prévu de se pencher sur la question ?

En plus, utiliser les transports publics est particulièrement intéressant, aujourd'hui. (Prix de l'essence, parking payant à Aigle, empreinte carbone, ...)

Merci de m'avoir écouté.

Thierry Talon, comme porte-voix Robin Pittet

M. Jean-Paul Henry Président informe qu'il y a une erreur. Les 30% du déficit des TPC ne sont pas assumés par la commune mais par les communes suivant une clé de répartition qui n'est même pas proportionnelle au service intra-communal.

Les questions qui ressortent sont :

- L'indemnité à l'épicerie
- La pression sur les TPC

Mme Monique Tschumi Syndique explique que pour la question d'indemniser l'épicerie, il en sera parlé lors de la prochaine séance de la Municipalité.

Pour la pression sur les TPC, Mme Monique Tschumi Syndique préfère faire ça en douceur car c'est le canton qui décide sur l'ouverture de ligne.

M. Jean-Paul Henry Président ajoute que pour l'instant il y a eu une augmentation des courses journalières avec la bascule de CarPostal à TPC. Pourtant, on fonctionne dans une enveloppe fermée. Donc, il n'y a pas eu une augmentation de budget mais les TPC ont augmenté le service avec la même enveloppe budgétaire.

Nous pouvons soutenir la Municipalité, en utilisant le service des TPC. Si on veut un meilleur service, ça se verra au niveau des chiffres et le canton pourra ouvrir de nouvelles lignes.

En ce qui concerne les arrêts de bus, effectivement ça sera de la compétence de la Municipalité et à la charge de la commune. Les TPC veulent bien étudier avec la commune la possibilité de déplacer les arrêts de bus et l'obligation d'adapter aux personnes à mobilité réduite certains des arrêts. Ceci représente un coût important.

M. Claude Mottier demande pour quelle raison des bacs à fleurs ont été installés devant le bâtiment communal ? Les gens se parquent juste en-dessous. Pour les personnes à mobilité réduite c'est handicap de plus et ils empêchent également le croisement des gros véhicules. Et surtout, ils ne sont pas marqués comme obstacles. Si, par exemple, un vélo le percute, c'est de la responsabilité de la commune.

Mme Christine Christen Municipale répond que cette place n'est plus une place de parc officielle. Le fait de gratter la peinture sur la route abîme la première couche de revêtement bitumeux, on évite de faire des frais inutiles. Il fallait trouver une solution, car on entend à longueur d'année que les élèves de Corbeyrier sont en danger à la sortie de l'école. Lorsque plusieurs parents stationnent à cet endroit et cachent la visibilité, il faut trouver une solution. La Municipalité a cherché une alternative, mais suite à une incompréhension entre les Municipaux, la grandeur des bacs n'a pas été comprise. Les bacs actuels vont être déplacés. Il y aura des nouveaux pots beaucoup plus visibles bientôt.

Ce que la Municipalité veut, c'est que les enfants prennent le chemin prévu pour la sortie des classes et que les gens qui viennent au bureau communal se parquent sur les places de parc publiques.

M. Marc Tauxe aimeraient revenir sur le plan d'aménagement, parce qu'il pense qu'il faut en parler avant que tout soit décidé. Il demande que la Municipalité soit plus sévère vis-à-vis du canton pour discuter, parce que si on ne dit jamais rien, ils font ce qu'ils veulent. Qu'on sache qu'environ 40'000 m² de terrain à bâtir ont été supprimés et que ça représente environ 8 millions de francs de richesse en moins pour la commune.

Mme Monique Tschumi Syndique répond qu'elle est entièrement en accord avec ça mais qu'est-ce que ça veut dire d'être sévère avec le canton ? Ça veut dire partir en guerre avec d'autres communes qui auront beaucoup plus de moyens que la commune de Corbeyrier pour se payer des avocats. Si on lui donne la solution, elle veut bien agir. Beaucoup de discussions avec le bureau RWB ont eu lieu. Une fois que le plan sera refusé, la commune se verra amendée d'une facture magistrale.

M. Marc Tauxe demande que le bureau fasse au mieux car ils sont payés pour ça. Il préconise de discuter avec les gens pour que les choses soient faites au plus simple.

Mme Monique Tschumi Syndique explique que les personnes du bureau RWB font de leur mieux.

M. Jean-Paul Henry Président informe que la présentation de la séance du bureau RWB est en ligne, une des informations qui a été donnée est que si des modifications de la carte qui est en ligne doivent être faites, ça sera des restrictions.

M. Jean-Louis Bugnion aimeraient savoir, pour la facture sociale, si ce qui avait été mis en place lors de l'ancienne législature avec une commune de la Côte est toujours d'actualité ?

Mme Monique Tschumi Syndique répond que oui. Il y a l'UCV qui est d'accord avec ce que propose le canton et il y a l'ADCV qui continue avec son SOS communes. Il y a 8 communes qui sont en procès car ils refusent de payer pour cette facture sociale. Corbeyrier est dans les 2 associations.

M. Marc Tauxe demande, concernant la réfection du chemin de la Praille, si quelque chose est aussi prévu pour le chemin du Gros-Bois. Si oui, il serait bien de relever les bornes pour se limiter à notre commune.

Mme Christine Christen Municipale répond qu'il n'est pas prévu de faire le chemin du Gros-Bois.

M. Vincent Hentsch demande si la commune de Corbeyrier va faire partie de la biodiversité des vignes ?

Mme Monique Tschumi Syndique répond que oui. La Municipalité a fait la demande de faire partie d'Yvorne grandeur nature.

M. Marc Tauxe précise que ce n'est pas du Bio mais le respect de la nature.

M. Vincent Hentsch rappelle que, suite à la rencontre avec M. Brun responsable des routes, la possibilité de faire des chicanes sur la route de Vers-Cort avait été soulevée. Où en est ce projet ?

Mme Christine Christen Municipale explique que les gens du département des routes du canton ne trouvent pas ça utile et qu'ils ne veulent pas entrer en matière. Pour eux, il n'y a pas excès de vitesse, il n'y a pas de problème au niveau des accidents, au comptage tout va bien...

M. Vincent Hentsch s'interroge car l'idée de faire ce mobilier urbain venait de M. Brun.

Mme Christine Christen Municipale répond qu'après plusieurs discussions avec M. Brun, il ne trouve plus ça opportun. Il faut commencer par mettre des régulateurs. Après il y aura des études qui seront faites. Ils montreront les chiffres d'avant et les chiffres d'après et s'il n'y a pas beaucoup de différence ça n'ira pas plus loin.

Mme Daphné Perrin demande s'ils ne tiennent pas compte des accidents qui arrivent.

Mme Christine Christen Municipale explique que l'accident dramatique de mercredi est le premier depuis 80 ans.

Mme Isabelle Bournoud, porte-parole, signale que sur le chemin des Tzersalets, l'hiver dernier, le chasse-neige a mordu le bord du talus. Depuis, il y a de la terre et des cailloux et à chaque fois qu'il pleut, la chaussée est glissante.

Mme Christine Christen Municipale en informera les employés municipaux et ça sera nettoyé.

M. Jean-Paul Henry Président informe qu'à la séance d'octobre, il fera un rapport annuel afin de voir si aucun point n'a été oublié. Il demande aux conseillers dans les institutions inter-communales de préparer un résumé. Il s'agit de M. Jean-Louis Bugnion pour la Step, M. Steve Dind pour la protection civile, Mme Alexia Tauxe pour le SDIS Chablais et M. Marc Tauxe pour le GFA.

M. Marc Tauxe n'est pas informé des dates des assemblées.

Prochaines séances :
le jeudi 6 octobre 2022
le jeudi 8 décembre 2022
le jeudi 23 mars 2023
le vendredi 16 juin 2023

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 20h36.

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence



Isabelle Bournoud
Secrétariat

